

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Autorisation règlementant la circulation et le stationnement
rue Gustave Eiffel et avenue des Romains

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

Vu la demande d'autorisation formulée par l'entreprise COLAS d'occuper le domaine public, rue Gustave Eiffel et avenue des Romains, pour des travaux de purge racinaire et de reprise en enrobé.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers et de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise COLAS est autorisée à occuper le domaine public rue Gustave Eiffel et avenue des Romains entre le 14 mai et le 28 mai 2025, pour des travaux purge racinaire et de reprise en enrobé.

Article 2 :

Les travaux purge racinaire et de reprise en enrobé, rue Gustave Eiffel et avenue des Romains, sont soumis aux prescriptions suivantes :

Article 3 : Circulation

- La circulation des véhicules Avenue des romains se fera en chaussée rétrécie avec mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores entre le point de coordonnées GPS 43.185706, 2.757102 et la rue des Garrigues.
- La circulation des véhicules rue Gustave Eiffel se fera en chaussée rétrécie avec mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores entre le point de coordonnées GPS 43.184900, 2.749376 et l'avenue d'Occitanie.
- La vitesse maximale autorisée avenue des Romains et rue Gustave Eiffel est de 30km/h 30 mètres de part et d'autre des travaux

Article 4 :

L'entreprise COLAS se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, les panneaux et barrières avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

Article 5 :

Cette autorisation temporaire sera matérialisée à l'aide de panneaux réglementaire et de signalisation de sécurité, y compris la nuit (AK5, AK14, AK5 tri flash). Des sacs de lestages seront utilisés pour le matériel de signalisation.

Article 6 :

L'entreprise COLAS rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

Article 7 :

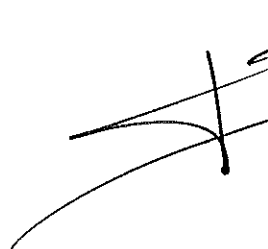
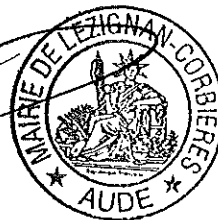
Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise COLAS et un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

Article 8 :

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 12 mai 2025

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Gérard FORCADA